Apprendre le droit français avant de s'expatrier ?

Par **Piapiachou**, le **02/10/2018** à **20:21**

J'envisage de suivre des études de droit en France, mais j'ai pour projet de partir vivre dans un autre pays ; une idée débile, ou bien pourrais-je recycler mes connaissances à l'étranger ?

Par **Wright**, le **02/10/2018** à **21:42**

Bonsoir M.Hunter. [smile3]

Je répondrai en disant que tout dépend de ce que tu veux faire. Ensuite, tu verras si c'est possible ; en tout cas non ce n'est pas débile, connaître le droit de plusieurs pays peut s'avérer utile, mais encore une fois cela dépend de ton projet professionnel !

Par **Piapiachou**, le **02/10/2018** à **22:44**

Eh bien justement, je ne sais pas ce que je peux faire avec des connaissances en droit français à l'étranger, d'où mon problème pour me forger un projet professionnel :/

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/10/2018** à **09:02**

Bonjour

Chaque pays a sa propre législation.

Certains pays pour des raisons historiques ont un code civil assez proche du droit français.
Cependant, avec la jurisprudence ces pays ont fini par développer des particularités.
Il faudra alors vous former.

Dans quels pays souhaiteriez vous aller ?

Par **Wright**, le **03/10/2018** à **21:14**

Je me suis peut-être mal exprimé. Je pensais au fait que vous puissiez vous former en droit français, puis vous former concernant le droit du pays où vous souhaitez exercer.

Certaines professions peuvent jongler entre plusieurs droits nationaux, mais c'est loin d'être le cas pour toutes.

Par **LouisDD**, le **03/10/2018** à **21:49**

Hey

Il me semble qu'un membre avait déjà posé le même genre de question et avait reçu pas mal de réponse, faudrait voir si on peut retrouver son post !

Bon a défaut de le trouver après qques recherches, il en ressortait qu'il fallait souvent pour s'installer dans un autre pays surtout ceux du commun law se remettre sérieusement à niveau car tout diffère...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés